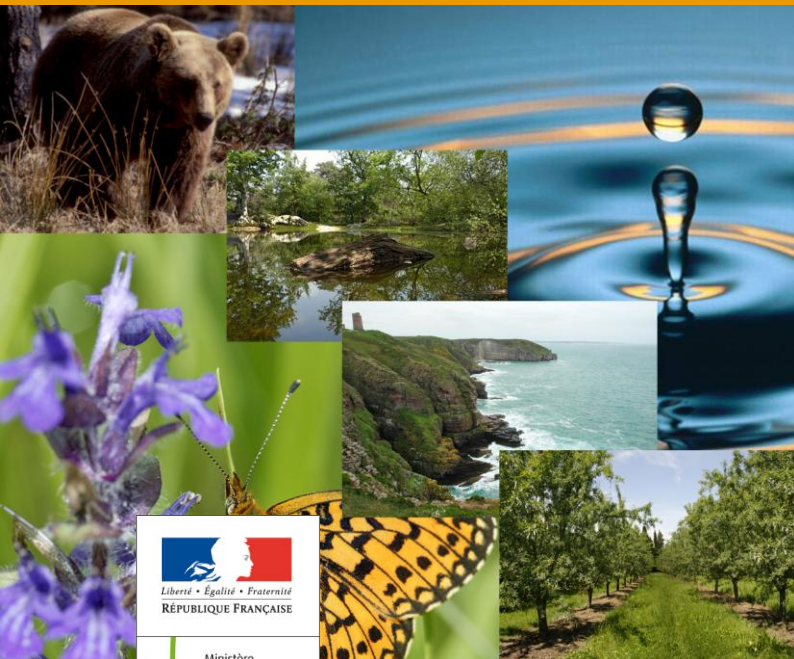


09 décembre 2011

Journée technique

BIODIVERSITE

TOURISME



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Ministère de l'Écologie,
du Développement durable, des Transports et de la Mer

Sommaire

- La biodiversité, ses enjeux
- Contexte historique et institutionnel
- La Stratégie nationale pour la biodiversité, un cadre de mobilisation des acteurs

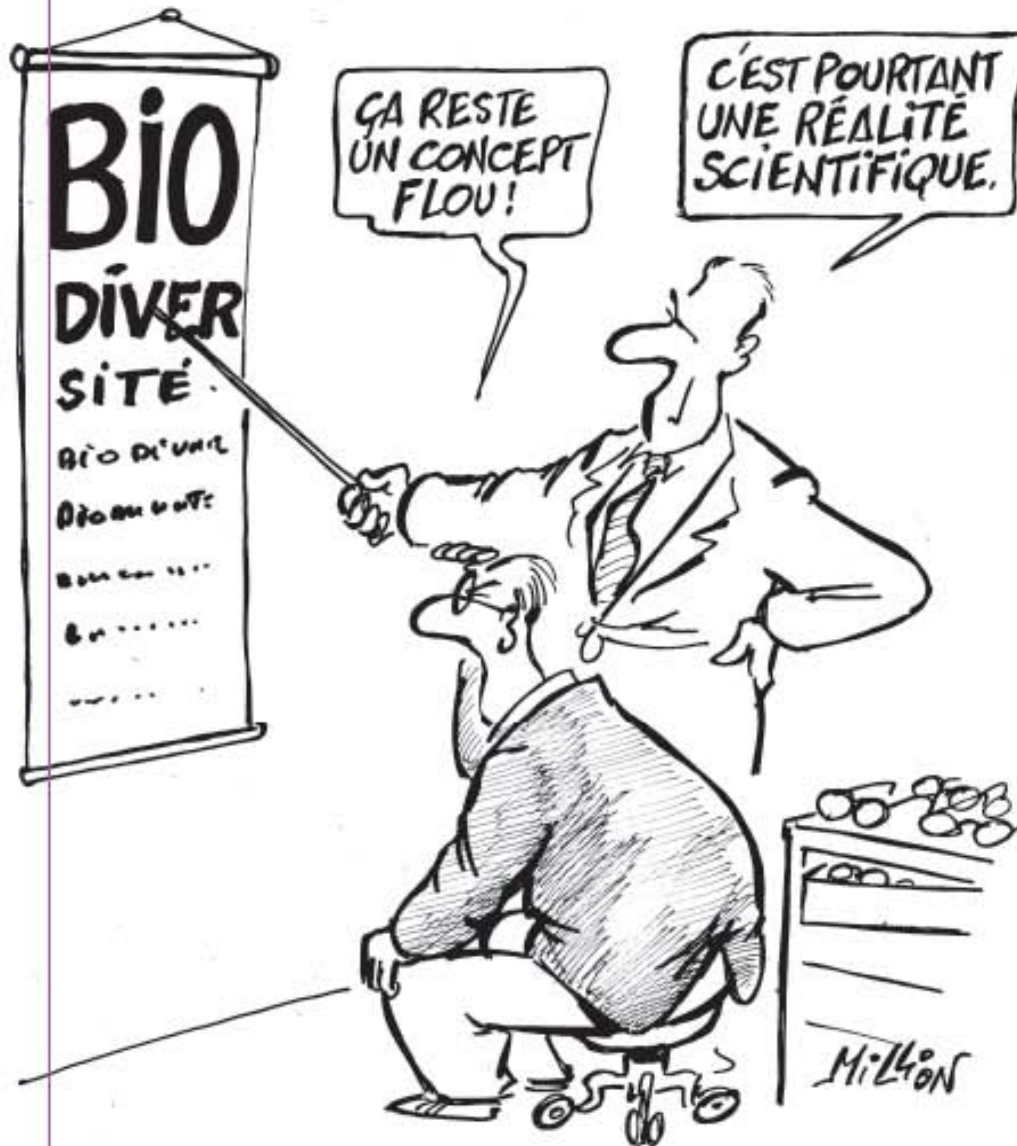


La biodiversité et ses enjeux



La biodiversité

Un concept flou ou une réalité scientifique ?



Diversité intra-spécifique



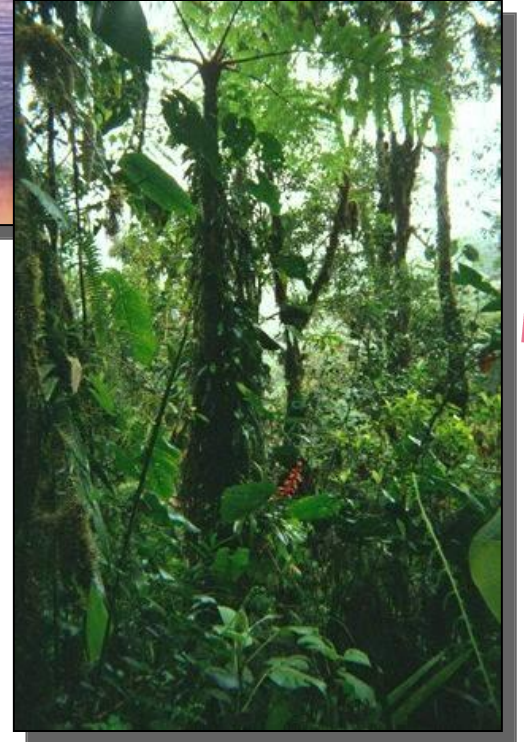
Diversité des espèces



Marmota marmota
© Parc national de la Vanoise - Christophe Cetti



Diversité des écosystèmes



Sommet de la Terre, Rio, 1992 :

Convention sur la diversité biologique

Article 2. Emploi des termes

Diversité biologique : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.



3 niveaux fonctionnels : écosystémique, spécifique, génétique

+ interactions

+ diversité des pratiques, valeurs, savoirs et savoir-faire associés à la biodiversité

Les services écosystémiques (MEA France)

Services d'approvisionnement (production de biens)		Services de régulation (production de services)		Services à caractère social (production de services)		
Support de production agricole		Régulation du cycle de l'eau	Crues et prévention des inondations	Cadre de vie	Paysages	
			Atténuation de l'effet des sécheresses		Odeurs, mauvaises odeurs (nuisance)	
			Protection contre l'érosion côtière		Sons, bruit (nuisance)	
Aquaculture			Autoépuration de l'eau (assainissement)	Patrimonial	Valeur de la biodiversité et patrimoine	
			Prévention des désordres géomorphologiques (érosions des berges, manques de matériaux à certains endroits)		Sites protégés (sites loi de 1930, Unesco)	
Pêche professionnelle (pêche maritime, cueillette littorale et pêche dulçaquicole)		Purification et traitement des déchets (autoépuration de l'eau)	Espèces protégées, ou emblématiques			
Cueillette terrestre (végétale)		Régulation des sols	Régulation de l'érosion et des coulées de boues	Communautés humaines spécifiques		
Extraction et exploitation de produits minéraux (granulats, sel...)			Régulation des risques d'avalanches	Esthétique/ artistique	Art	
Fibres			Limitation de la pollution de l'eau par lessivage des sols		Santé et sécurité ressenties	
Récolte de bois		Régulation du cycle des éléments chimiques	Maintien des qualités des sols	Récréatif	Chasse	
Stockage de l'eau douce, recharge des nappes souterraines	Prélèvement d'eau à usage domestique		Séquestration des éléments polluants, purification de l'eau (contre la pollution de l'eau par les sols, lessivage)...		Recyclage des déchets organiques	Pêche de loisir (en mer et en eau douce)
	Production d'eau embouteillée (minérale et de source)		Régulation des espèces		Régulation des parasites et agents pathogènes	Sports de nature
	Prélèvement d'eau à usage agricole	Régulation des nuisibles et envahissants			Tourisme de nature, tourisme vert, écotourisme (observation, découverte, fréquentation sites naturels...)	
	Prélèvement d'eau à usage industriel	Contribution de la pollinisation à la production de ressources alimentaires			Thermalisme et thalassothérapie	
	Utilisation d'eau pour la production d'énergie	Régulation climatique (global, local)	Purification et maintien de la qualité de l'air	Scientifique/ éducatif	Supports de recherche	
Biodiversité, matériel génétique	Régulation du climat global		Supports éducatifs			
Transport fluvial	Régulation du climat local		Relations sociales, liberté, équité			

Les pressions directes

- **la perte des habitats** (dégradation de leur qualité, réduction des surfaces d'habitats favorables, modification de la répartition dans l'espace, fragmentation, simplification des paysages) ;
- **les espèces exotiques envahissantes** ;
- **les pollutions** (chimiques, organiques, sonores, lumineuses, thermiques, génétiques, radio-actives, macro-déchets) ;
- **la surexploitation des ressources naturelles renouvelables**

+ changement climatique

Un outil d'auto-évaluation (EBEvie)

Evaluez l'interdépendance de votre entreprise vis-à-vis de la biodiversité avec EBEvie



Evaluez votre niveau d'interdépendance et vos impacts vis-à-vis du vivant



Baromètre

22 % des répondants occupent la fonction de **Salarié**

Aide

Cliquez sur les différentes fonctions représentées sur la carte pour accéder aux questionnaires qui vous permettront d'évaluer :

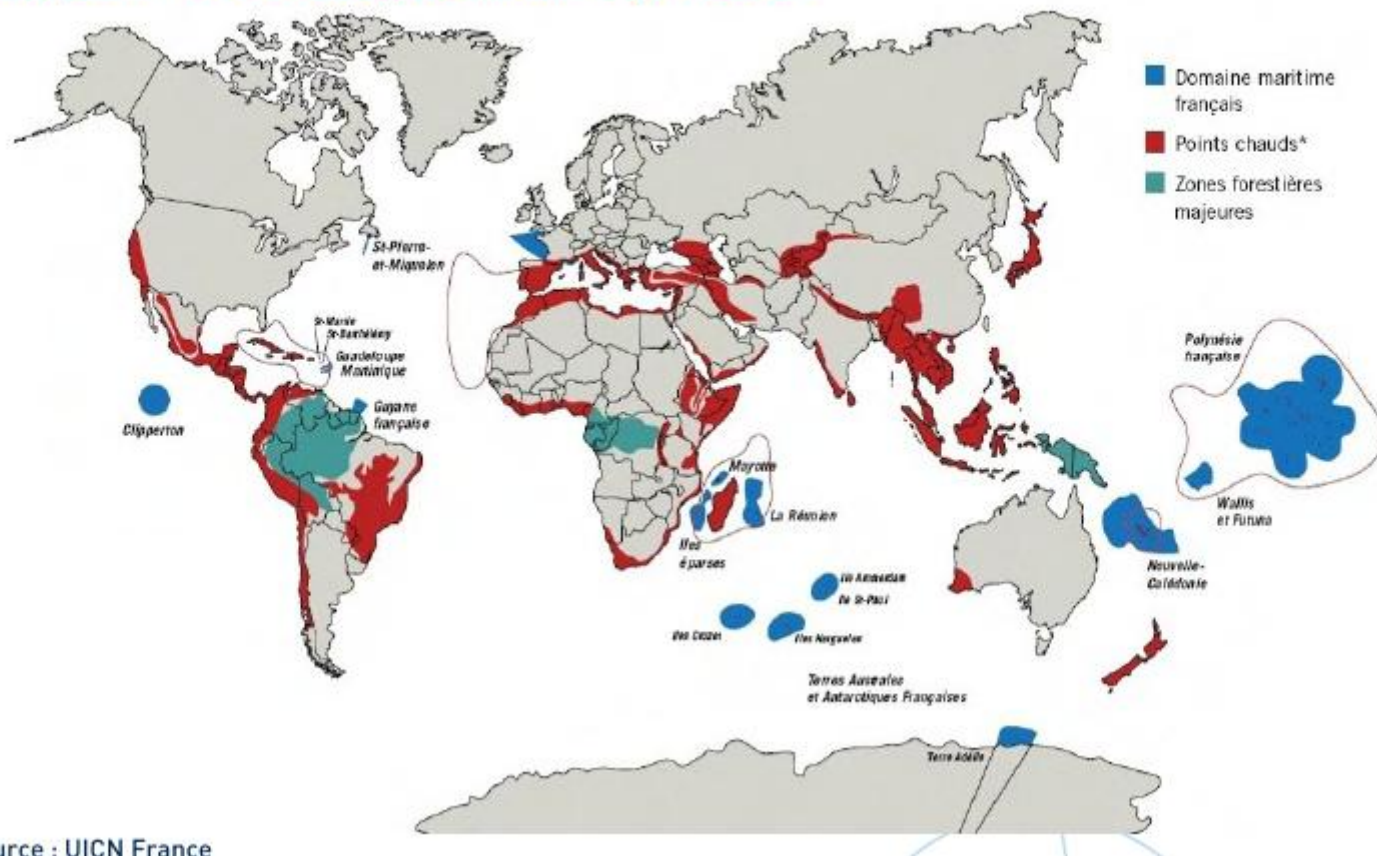
- votre dépendance stratégique à la fonction,
- le niveau de sensibilité et de vulnérabilité de la fonction vis-à-vis de la biodiversité (c'est-à-dire le niveau de sensibilité de la fonction en cas de perte de biodiversité),
- votre niveau d'impact sur le vivant.

Une fois que vous avez traité toutes les fonctions qui vous concernent, passez au bilan pour avoir le résultat de votre évaluation.

NB : Il n'est pas obligatoire de faire toutes les fonctions.

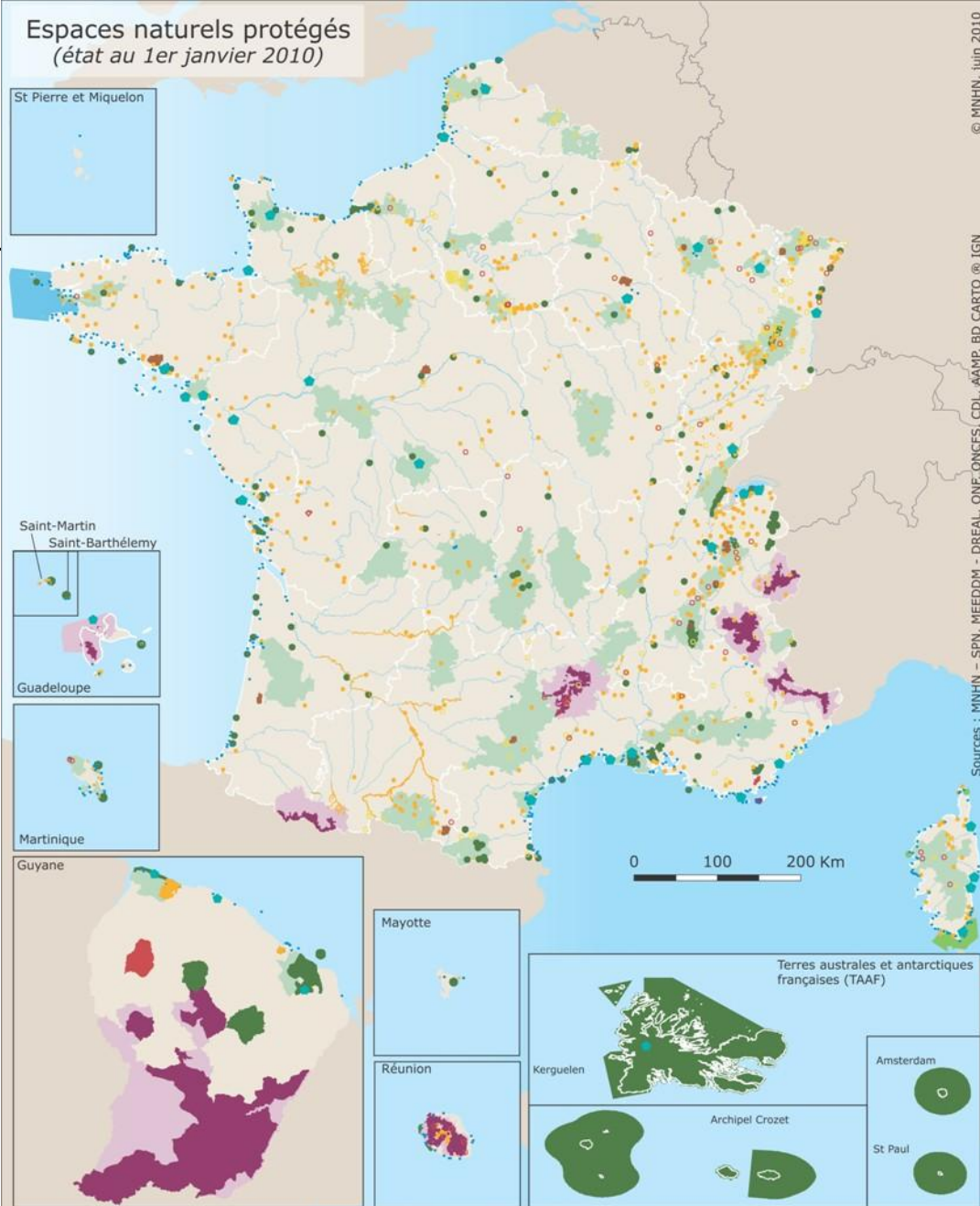
Carte des « points chauds »

Carte présentant les 34 points chauds de la biodiversité mondiale (d'après Conservation International) et la situation particulière de la France, présente dans cinq de ces zones.



Les espaces naturels protégés français

Espaces naturels protégés
(état au 1er janvier 2010)



- Réserve naturelle nationale de moins de 5000 ha
- Réserve naturelle de Corse
- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- APB concernant un cours d'eau
- Site du Conservatoire du littoral
- Réserve biologique intégrale
- Réserve biologique dirigée
- Réserve naturelle nationale de plus de 5000 ha
- Parc national : zone de coeur
- Parc national : aire d'adhésion
- Parc naturel régional
- Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
- Parc naturel marin
- Site RAMSAR

Biodiversité et tourisme dans les textes



Convention sur la diversité biologique

Sommet de la Terre, Rio de J., 1992



Ratification par 192 pays

Trois objectifs :

1. conservation de la diversité biologique
2. utilisation durable
3. partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques



CDB et tourisme

- (2002) Diversité biologique et tourisme : développement de lignes directrices pour un tourisme durable dans les écosystèmes vulnérables
- (2004) Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme
- (2007) Manuel de l'utilisateur des lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme
- (2010) Un guide des bonnes pratiques : Le tourisme pour la nature et le développement

Au niveau européen

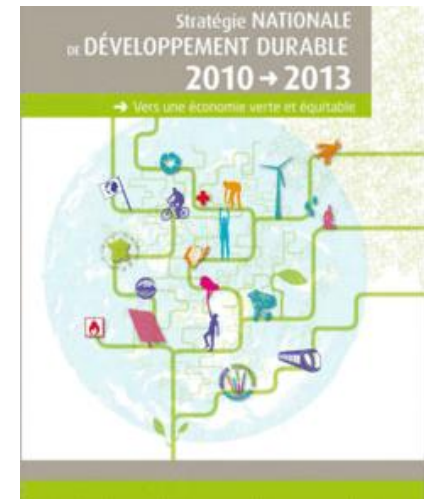
- (2006) Plan d'action EU pour la biodiversité → objectif d'arrêter la perte de la biodiversité sur le territoire européen à l'échéance 2010
- (2007) Communication EU : « Pour établir un bon équilibre entre le bien-être des touristes, les besoins de l'environnement naturel et culturel, ainsi que le développement et la compétitivité des destinations et des entreprises, il faut adopter une approche politique intégrée et globale dont tous les acteurs partagent les mêmes objectifs ».
- (2010) Communication EU : vision 2050 : « La biodiversité et les services écosystémiques, capital naturel mondial, sont préservés, évalués et, dans la mesure du possible, rétablis pour leur valeur intrinsèque, de façon à ce qu'ils continuent à contribuer à la prospérité économique et au bien-être de l'homme et afin d'éviter des changements catastrophiques liés à la perte de biodiversité ».
- (2011) Communication « La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020 »

La stratégie nationale pour la biodiversité



- Réponse de la France à la Convention sur la diversité biologique (article 6 CDB) depuis 2004
- S'articule avec la stratégie UE pour la biodiversité

- Constitue le volet biodiversité de la stratégie nationale de développement durable (défi 6 SNDD)



La SNB 2004-2010

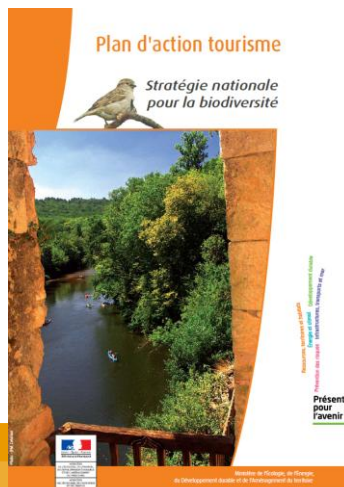
Ambition : « Stopper la perte de biodiversité d'ici 2010 »

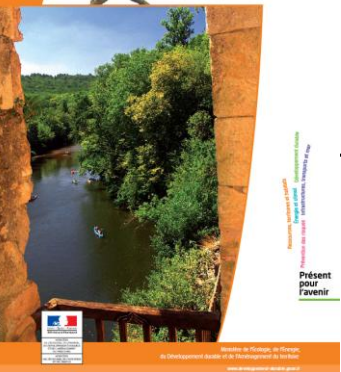
Plans d'action sectoriels et transversaux :

1. Agriculture
2. Forêt
3. Patrimoine naturel
4. Mer
5. Urbanisme
6. Infrastructures de transport terrestre
7. **Tourisme (2009-2010)**
8. Recherche
9. International
10. Outre-mer

Plans locaux outre-mer :

1. Guadeloupe
2. Martinique
3. Guyane
4. Mayotte
5. Île de la Réunion
6. Wallis et Futuna
7. Saint-Pierre et Miquelon
8. Polynésie Française
9. Nouvelle-Calédonie
10. Terres antarctiques et australes françaises





Présent
pour
l'avenir

Actions phare - Plan tourisme

- (MOM, MEDDTL, MINEFE, 2011) **Passeport vert : La biodiversité en outre-mer; pour un tourisme responsable**



- (MINEFE-DGCIS, 2011) **Biodiversité et Tourisme : Des opportunités pour les entreprises et les destinations ?**



La Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 :

un cadre de référence et d'action pour le secteur touristique



Une ambition commune

SNB 2004-2010 : Stopper la perte de biodiversité d'ici 2010

SNB 2011-2020* :

Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité

En assurer l'usage durable et équitable

Réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité

* dans tous les espaces dont la France est responsable, en métropole et outre-mer. Cela s'entend également dans le cadre européen et international, là où la France peut contribuer à cette ambition, dans un esprit de solidarité planétaire.

Orientations stratégiques

- OS A : Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité**
- OS B : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer**
- OS C : Investir dans un bien commun, le capital écologique**
- OS D : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité**
- OS E : Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action**
- OS F : Développer, partager et valoriser les connaissances**

La mise en oeuvre

« La SNB 2011-2020, un cadre de référence, d'orientation et de mobilisation pour l'ensemble des acteurs publics et privés »

Mécanisme original, qui repose sur deux étapes, ouvertes au plus grand nombre :

1) l'adhésion à la SNB

2) l'engagement volontaire → dispositif de reconnaissance

Qui est concerné ? Toutes les personnes morales, quels que soient leur statut, secteur d'activité, taille...

(eau, sols, mer, climat et énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, industrie, commerce, [tourisme](#), éducation, recherche, santé...)

Merci pour votre attention

Contact au Ministère en charge de l'écologie :

Bureau de la connaissance et de la SNB

snb@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html>

